

REGLEMENT PARTICULIER 2019 De la Troisième édition du VTT X Calédonia

ART 1 - PRESENTATION :

L'épreuve XCalédonia VTT 2019, autrement dit "XCal" est une course de Vélo Tout Terrain par étape ouverte aux coureurs masculins et féminins âgés de 15 ans et +, détenteurs d'une licence F.F.C ou U.C.I et aussi aux non licenciés.

Organisée par la bonne volonté des clubs de cyclisme, de la commission régionale de VTT, sous l'autorité du Comité régional de cyclisme de Nouvelle – Calédonie.

L'épreuve se déroulera en 5 étapes, du 29 mai au 2 juin 2019 inclu.
Les classements sont établis par addition de temps à l'issue de chaque étape.

Une présentation officielle de l'épreuve sera prochainement communiquée, restez en veille...

La réglementation FFC n'autorisant pas les non licenciés à participer à plus de deux étapes sur une épreuve de plusieurs jours, ils devront souscrire obligatoirement une licence auprès du comité régional cycliste de Nouvelle Calédonie ou d'un club affilié à ce dernier.

Ceci est aussi valable pour les non licenciés ayant déjà participés à une course de VTT du calendrier 2018.

L'organisation se réserve le droit de différer le départ et/ou l'arrivée, en fonction des contraintes qu'elle pourrait rencontrer (climatiques, etc....).

ART 2 - ENGAGEMENTS :

Les inscriptions se font auprès d' IN LIVE.NC via leur site internet : <https://www.inlive.nc/>
Pour les renseignements complémentaires, s'adresser directement sur la page Facebook de l'événement : <https://www.facebook.com/xcaledonia/>

La date butoir d'inscription est fixée au dimanche 19 mai 2019 00h00 - ATTENTION : 150 places uniquement !
Une semaine supplémentaire sera mise en place pour les retardataires avec un surcoût de 3000 frs.

Chaque inscription est personnelle et nominative. Elle ne peut être ni échangée, ni cédée.
Aucun désistement ne sera accepté (sauf cas de force majeure). Le coureur devra émettre par écrit la demande de remboursement au plus tard 3 jours après l'épreuve. Cette demande devra être accompagnée de sa justification.

Aucun remboursement ne sera effectué, ni en cas de désinscription, ni en cas d'annulation due aux conditions météorologiques, une date pourra être alors proposée pour un éventuel report.

ART 3 - LES CADETS - CADETTES :

Ils ne seront autorisés que sur certaines étapes :

- jour 1 : Le CLM à TINA
- jour 4 : Le XCO à DEVA
- jour 5 : Le XCM au Parc des grandes fougères

Tarif de 9.000 francs pour l'ensemble des 3 étapes, l'étape à la carte est possible cf bulletin en annexe
+ 3000 frs pour les retardataires entre le 20 et le 26 mai inclus, pour les 3 courses

ART 4 - TARIFICATION :

Les frais d'inscription sont fixés à :

- 15 000 xpf pour les coureurs licenciés FFC, ou UCI pour l'ensemble des quatre jours
Ces frais couvrent : l'inscription + une boisson à l'arrivée des étapes + 3.000 si retard
- 4 000 xpf pour les coureurs licenciés FFC, ou UCI par étape + 1.000 si retard
Ces frais couvrent : l'inscription + une boisson à l'arrivée de l'étape choisie
- 5 000 xpf pour les coureurs NON – LICENCIES + 1 200 de carte « licence journalière » + 1.000 si retard
Dans la limite de UNE ETAPES MAXIMUM SANS ENGAGEMENT AUPRES D'UN CLUB AFFILIE
Les non-licenciés (NL) devront présenter un certificat médical de moins de trois mois avec la mention : « **non contre-indication à la pratique du VTT cross-country en compétition** ».
- + 3 000 xpf par jour, pour la pension du soir en centre d'hébergement
Dîner + hébergement + petit déjeuner (prévoir son trousseau !)

ART 5 - CATEGORIES ET CLASSEMENTS :

Pourront participer :

- Les Cadets (15-16 ans)
- Les juniors (17-18 ans)
- Les seniors (19-39 ans)
- Les Masters 1 (40-49 ans)
- Les Masters 2 (50-59 ans)
- Les Masters 3 (60 et +)

Pour les filles :

- Les Cadettes (15-16 ans)
- Les juniors (17-18 ans)
- Les Dames (19 et +)

- LES VAE SERONT TOUS DANS LA MÊME CATEGORIE DE CLASSEMENT

Les classements généraux se feront à toutes les arrivées d'étape.

ART 6 - ETAPES :

- Etape 1 : Prologue type CLM, sur les Boucles de Tina, avec les nouvelles pistes, épreuve organisée par le Comité Régional de Cyclisme et les clubs partenaires de XCal 2019.
Responsable d'organisation et directeur de course: CRCNC
PARTENAIRES ET SPONSORS :
- Etape 2: Circuit type XCM à Koumac, épreuve organisée par l'ENFER DU NORD
Responsable d'organisation : Jonathan BERGER, 80.65.40
PARTENAIRE ET SPONSOR : NEW CYCLES
- Etape 3 : Circuit type XCM à Pindaï, épreuve organisée par le VCC Mont Dore.
Responsable d'organisation : Renato PORTERAT, GSM : 78 09 27.
PARTENAIRE ET SPONSOR : RIVIERES CYCLES
- Etape 4 : Circuit type XCO au domaine de DEVA, épreuve organisée par le CS Bourail.
Responsable d'organisation Cédric BELPADRONE et Baptiste BON, GSM : 86 19 19 – 78.03.14
PARTENAIRE ET SPONSOR : VELO + / REPA VELO
- Etape 5: Circuit type XCM au Parc des Grandes Fougères, épreuve organisée par le VTT PASSION.
Responsable d'organisation : Pierre GOUARIN, GSM : 81.83.85
PARTENAIRE ET SPONSOR : IMPACT

ART 7 - RECOMPENSES :

L'organisation met en place une grille de récompenses pour les filles et les garçons comprenant :

- Le et La vainqueur au scratch de l'étape se verra endosser le maillot du leader général provisoire
- Le vainqueur final de chaque catégorie sera récompensé (maillot)
- Le vainqueur du classement au scratch final sera récompensé (Trophée)
- Les podiums de chaque catégorie seront récompensés à l'issue des 5 étapes

Le présent règlement s'appuie sur la réglementation FFC des courses par étapes de V.T.T.

Pour tout autre point du règlement se référer à la réglementation de la F.F.C.

Le collège des commissaires ayant naturellement le pouvoir de statuer.

ART 8 - PROTOCOLES :

Les protocoles et podiums auront lieu 30 minutes après l'arrivée du premier coureur. Idem pour les dames.

Les autres engagés pourront selon la décision du collège des commissaires être arrêté s'ils sont jugés trop lents.

Aucune réclamation ne sera admise le cas échéant.

ART 9 - RECLAMATIONS :

Les réclamations doivent parvenir par écrit, accompagnées d'un montant de 3000 xpf au plus tard une heure après l'arrivée (étape en cours) du dernier coureur.

Seuls les coureurs ont pouvoir de porter une réclamation. Toute autre demande sera rejetée.

Le collège des commissaires examinera les réclamations et statuera au PC course. Dans le cas où la réclamation serait retenue, le montant de 3000 xpf sera restitué au plaignant.

A l'inverse il sera perdu si le collège des commissaires estime que la réclamation n'est pas recevable.

ART 10 - EQUIPEMENT :

Conformément à la réglementation, il est demandé aux coureurs de porter leur maillot officiel de club, de l'année en cours, ou leur maillot de titre en cours

Tout concurrent devra se munir de :

- Son V.T.T en parfait état de marche, cintre et "barre end" bouchés
- Le casque avec la jugulaire bouclée
- Sa tenue de course en règle
- Des chaussures fermées est adéquates
- Son outillage et son kit de dépannage recommandé en course
- Son hydratation
- Des lunettes (conseillé)

ART 11 - VELO :

Les VTT autorisés pour la course sont les **26', 27.5', 29' et VTTAE.**

Les VTT et VTTAE devront être en conformités selon la réglementation de la coupe XC NC 2019.

Aucun autre type de vélos ne sera accepté (cyclo-cross, Trottinette.....)

Le changement de vélo est interdit pour l'ensemble du XCal, notamment par rapport au profil d'étape et à la stratégie de course.

Des scellés seront apposés sur les vélos qui seront contrôlés en début et fin d'étapes.

Une série de stickers devra être collée sur le côté droit du vélo, et serviront également de scellés pour les contrôles par les commissaires aux départs et arrivées.

Une pénalité de temps (10 minutes) sera appliquée si un seul devait manquer sur le vélo

Cependant en cas de problèmes techniques ou mécaniques entre 2 étapes, le collège des commissaires pourra statuer sur d'éventuelles demandes de remplacements

L'organisation fournira des plaques de cintre. Seules ces plaques sont reconnues comme officielles.

En cas de détérioration, il appartient aux concurrents ou aux directeurs sportifs des clubs de demander à l'organisation de les remplacer.

ATTENTION : les plaques de cintres sont un support publicitaire réservé à l'organisation... Il est strictement interdit de modifier ou d'y apposer des stickers.

ART 12 - FORMALITES :

L'engagement implique que les vététistes auront pris connaissance du présent règlement, et en acceptent toutes les clauses.

Les coureurs devront impérativement se soumettre à toutes les formalités d'usage exigées par le contrôle des courses de VTT, pour les départs comme pour les arrivées (émargements, appel, contrôle anti dopage, cérémonie protocolaire, presse, etc.).

ART 13 - SERVICE MEDICAL :

L'organisation met en place un dispositif afin de médicaliser toute l'épreuve :

- Des ambulances qui seront présentes sur toutes les étapes de l'épreuve.
- Un service médical véhiculé et adapté selon les possibilités des tracés des étapes.
- Un docteur en médecine sera délégué pour l'épreuve.

ART 14 - STAFF TECHNIQUE :

Ils ne pourront donc pas intervenir à quelque niveau que ce soit lors des épreuves chronométrées.

NB : il n'y a pas d'assistance technique durant l'étape, le coureur est autonome (il doit réparer seul).

Si intervention il y a, ce sera au départ ou à l'arrivée de l'étape.

Une zone technique de course sera prévue, seul les coureurs y auront accès !

ART 15 - ASSISTANCE :

Aucun engin motorisé suiveur ne sera acceptée en course pour les coureurs.

Les coureurs doivent procéder à leur dépannage par leurs propres moyens, le fairplay est de mise, et l'entraide entre coureurs et coéquipiers est acceptée compte tenu du caractère exceptionnel de l'épreuve.

ATTENTION : L'échange de vélo en cours d'étape est formellement interdit, quelle qu'en soit la cause.

Le coureur devra se rendre à l'arrivée pour faire constater les dégâts, s'il veut espérer repartir à la prochaine étape. Les réparations devront s'effectuer au bord des routes et chemins pas sur le tracé du parcours.

L'organisation met en place un véhicule balai (moto, quad ou fourgon selon les possibilités et autorisations).

Chaque concurrent a l'obligation de porter secours à un participant ayant un problème de santé et doit prévenir l'assistance médicale et l'organisation.

ART 16 - INCIDENT DE COURSE :

En cas d'accident ou d'incident de course risquant de fausser le déroulement régulier de l'étape en cours (ou général), le directeur de l'épreuve et le collège des commissaires pourraient décider selon les circonstances de :

- Modifier le parcours
- Déterminer une neutralisation
- Considérer l'étape comme non disputée
- Annuler une partie de l'étape
- Conserver les résultats comme acquis après neutralisation
- Redonner un nouveau départ après neutralisation en tenant compte des écarts enregistrés.

ART 17 - RAVITAILLEMENT :

Les coureurs partent en autonomie complète pour chacune des étapes.

Durant l'épreuve pour leurs ravitaillements, ces derniers devront OBLIGATOIREMENT se faire dans la zone technique prévue par l'organisation de course. Les coureurs souhaitant laisser des affaires devront le faire dans cette zone uniquement.

ART 18 - DELAI ET HORAIRES :

Les coureurs devront se présenter en temps et en lieux par rapport au planning établi par l'organisation, voir programme de course.

Tout coureur ayant raté le départ d'une épreuve (Liaison, étape ou transfert) pourra prendre le départ des épreuves suivantes, sans pouvoir prétendre au classement général. Ils seront considérés comme participant à la course et non à l'épreuve

ART 19 - ABANDON :

Tout coureur qui abandonne devra le signaler à un commissaire.

Cependant, les coureurs ayant été contraint à l'abandon et qui souhaitent continuer à participer aux épreuves du Xcal seront les bienvenus. Ils ne seraient alors plus pris en compte dans le classement général de l'épreuve, mais seront quand même classés sur les étapes suivantes, intégrant ainsi le classement journalier.

ART 20 - INFRACTIONS / SANCTIONS :

Toute infraction au présent règlement, aux directives des commissaires ainsi que de l'organisation, pourront faire l'objet d'éventuelles sanctions.

Notamment le non-respect de la propreté des sites. Il incombe aux commissaires de course de statuer et de les prononcer.

Toutes agressions physiques ou verbales lors de la manifestation envers autrui, entraine une mise hors course, plus un rapport de la commission de discipline du comité.

Le dopage est prohibé, tout comme l'alcool et les drogue. Il est interdit de fumer sur les sites, les zones techniques, les stands et les circuits.

Merci aux éventuels fumeurs de respecter les sportifs et les lieux.

ART 21 - CODE DE LA ROUTE :

Il est rappelé aux concurrents que le code de la route prévaut à tout instant de l'épreuve. La présence d'un signaleur ne signifie en aucun cas la priorité et l'usage privatif des routes et des chemins.

ART 22 - HEBERGEMENT :

Des hébergements seront prévus, les repas seront assurés et seront obligatoirement payant pour les pensionnaires. Les repas seront pris en commun à une heure fixée.

L'organisation met en place un service de restauration et prend en charge les petits déjeuners, et dîners de chacun des concurrents inscrits aux pensions complètes.

«ENVIRONNEMENT»

Les parcours traversent des propriétés privées, des espaces publics, ce qui implique des règles strictes en matière de respect de l'environnement.

Des pénalités ou disqualifications sont prévues en cas :

- d'abandon de déchets, même biodégradables,
- d'atteinte volontaire aux plantes ou aux animaux,
- **PAS DE LAVAGE DES VTT SUR LES SITES DES EPREUVES AVEC LES POINTS D'EAU PRESENTS !**

En cas de flagrant délit de jet de déchets sur le parcours ou de lavage, l'amende sera de 5 000 xpf.

ART 23 - RAPPEL INPORTANT :

Aucun remboursement ne sera effectué, ni en cas de désinscription, ni en cas d'annulation due aux conditions météorologiques, une date pourra être alors proposée pour un éventuel report.

La date limite des inscriptions est fixée au dimanche 19 avril 00h00 ou disponibilités échuës, + 3000 frs pour les retardataires entre le 20 et le 26 mai inclus, pour les 3 courses ou + 1000 frs par étapes à la carte

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradations, de vol et autres, sur l'ensemble du site de la manifestation, ainsi que pendant la durée de la course.

L'organisation ne pourra également pas être tenue pour responsable en cas d'interruption volontaire ou non de la course. Aucun recours, ni remboursement ne pourront être demandés.

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment sans préavis par les organisateurs et ce jusqu'au vendredi 13 mai 2018. L'inscription vaut acceptation tacite de ce point.

PROGRAMME :

Dimanche 26 mai 2018 à 00h00 ou disponibilités atteintes

- clôture des inscriptions sur IN LIVE

Mercredi 29 mai 2018 de 11h00 à 13h30

- Remise des plaques de course aux boucles de Tina.
SEULS LES COUREURS DE BROUSSE NE RESIDANT PAS SUR NOUMEA POURRONT RECUPER LEURS PLAQUES LE JOUR DE LEUR ETAPE
- Contrôle technique des vélos et bagage avec scellé.
- Emargement avec pièce d'identité et contrôle des licences

Mercredi 29 mai 2019 à partir de 14h00 *cf annexes 1*

- Etape 1 : Prologue type CLM, sur les Boucles de Tina, avec les nouvelles pistes, épreuve organisée par le CRCNC
Responsable d'organisation : CRCNC

Jeudi 30 mai 2019 à partir de 13h00 *cf annexes 2*

- Etape 2: Circuit type XCM à Koumac, épreuve organisée par l'ENFER DU NORD
Responsable d'organisation : Jonathan BERGER, GSM : 80.65.40.

Vendredi 31 mai 2019 à partir de 08h00 *cf annexes 3*

- Etape 3 : Circuit type XCM à Pindaï, épreuve organisée par le VCC Mont Dore.
Responsable d'organisation : Renato PORTERAT, GSM : 78 09 27.

Samedi 1 juin 2019 à partir de 08h00 *cf annexes 4*

- Etape 4: Circuit type XCO au domaine de DEVA, épreuve organisée par le CS Bourail.
Responsable d'organisation Cédric BELPADRONE et Baptiste BON, GSM : 86 19 19 – 78.03.14

Samedi 1 juin 2019 à partir de 08h00 *cf annexes 4*

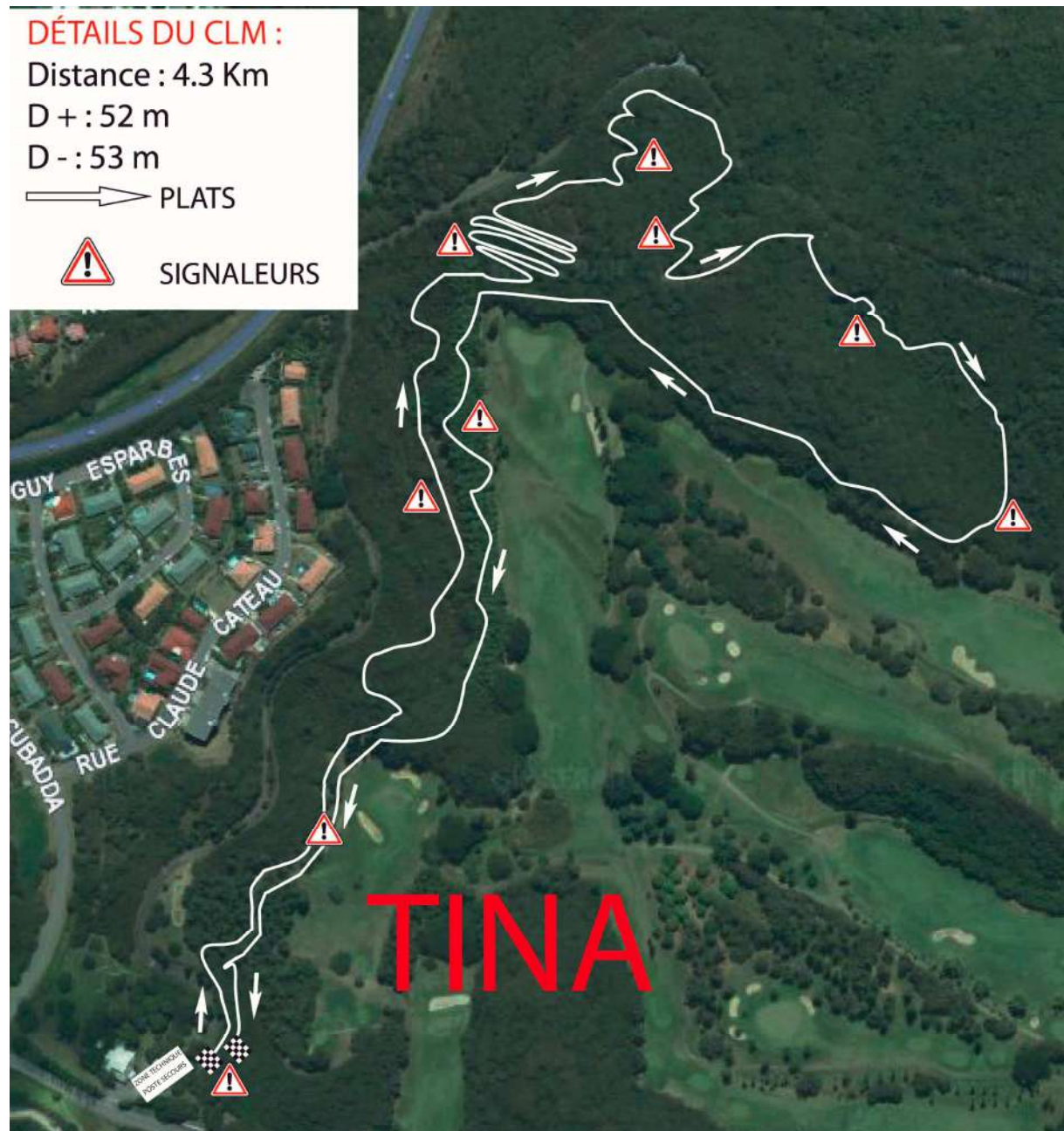
- Etape 5: Circuit type XCM au Parc des Grandes Fougères, épreuve organisée par le VTT PASSION.
Responsable d'organisation : Pierre GOUARIN, GSM : 81.83.85

Dimanche 13 mai 2019 à partir de 12h30

- Protocole de fin de course en présence de tous, mise en avant et remerciements de nos partenaires et sponsors. Egalement de nos bénévoles et clubs engagés dans cette deuxième édition.

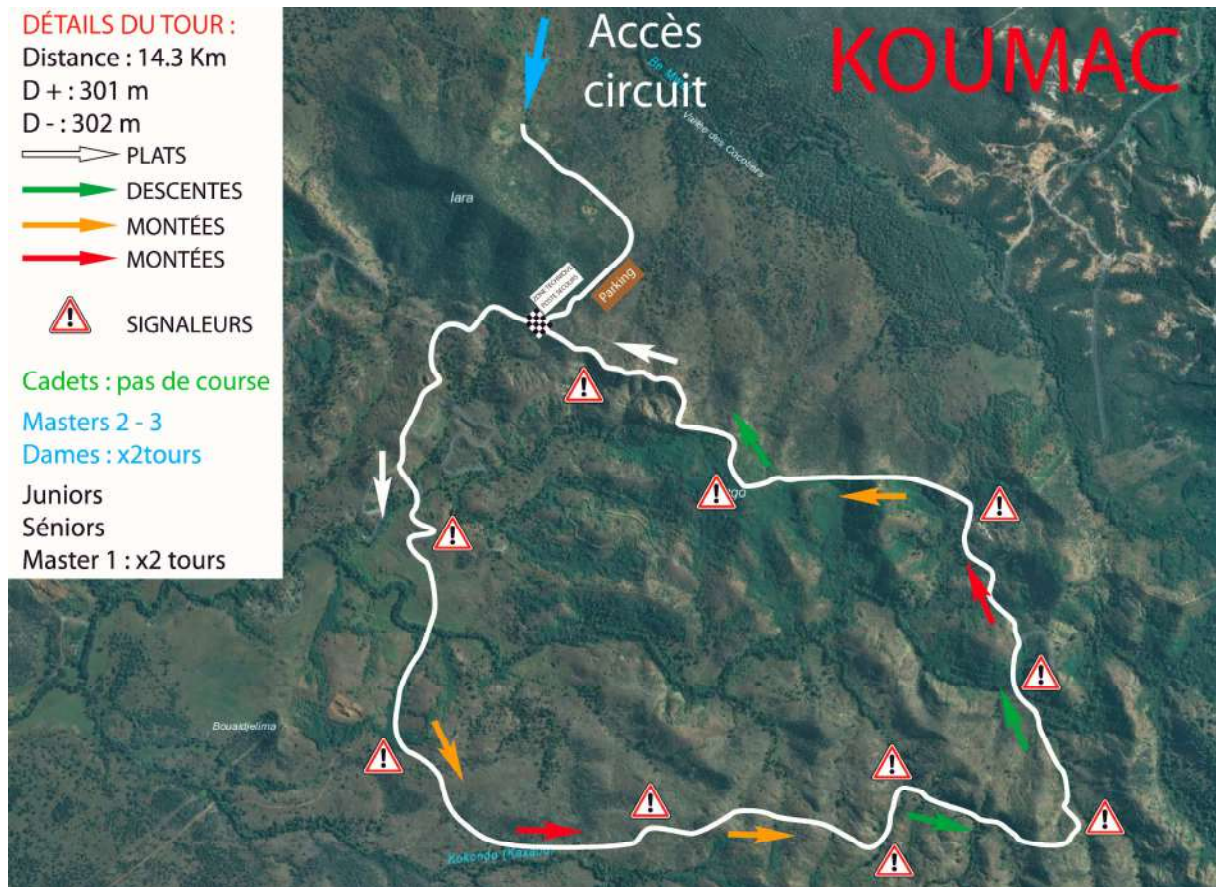
ANNEXE 1

ETAPE 1 – Les Boucles de Tina CLM - **PARTENAIRES ET SPONSORS** :
Une organisation de CRCNC



ANNEXE 2

ETAPE 2 – Koumac - XCM sur plusieurs tours - **PARTENAIRE ET SPONSOR : NEW CYCLES of Nouméa**
Une organisation de l'ENFER DU NORD



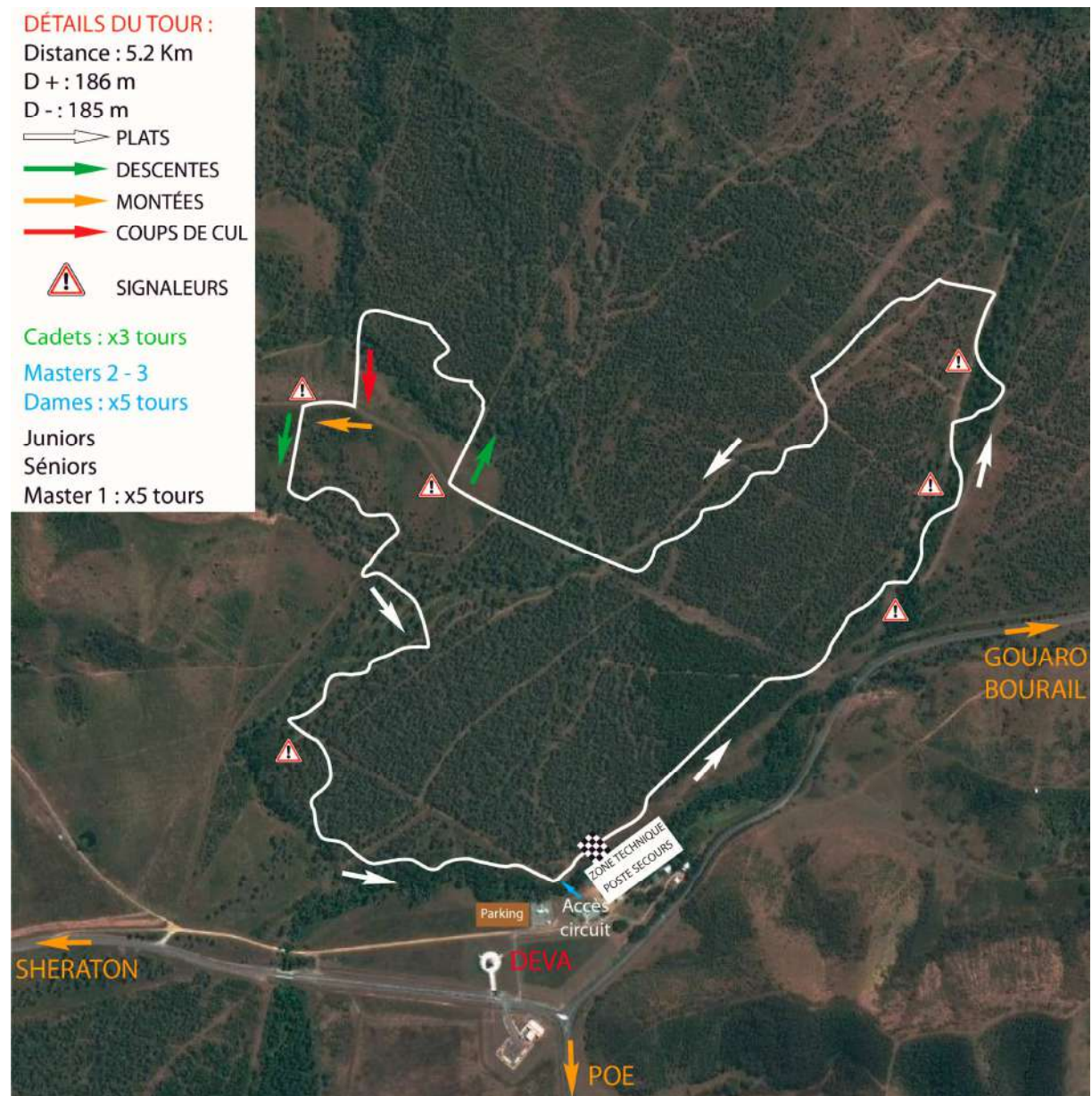
ANNEXE 3

ETAPE 3 – Pindaï - XCM sur plusieurs tours - **PARTENAIRE ET SPONSOR** : RIVIERE CYCLES
Une organisation du VCC Mont-Dore



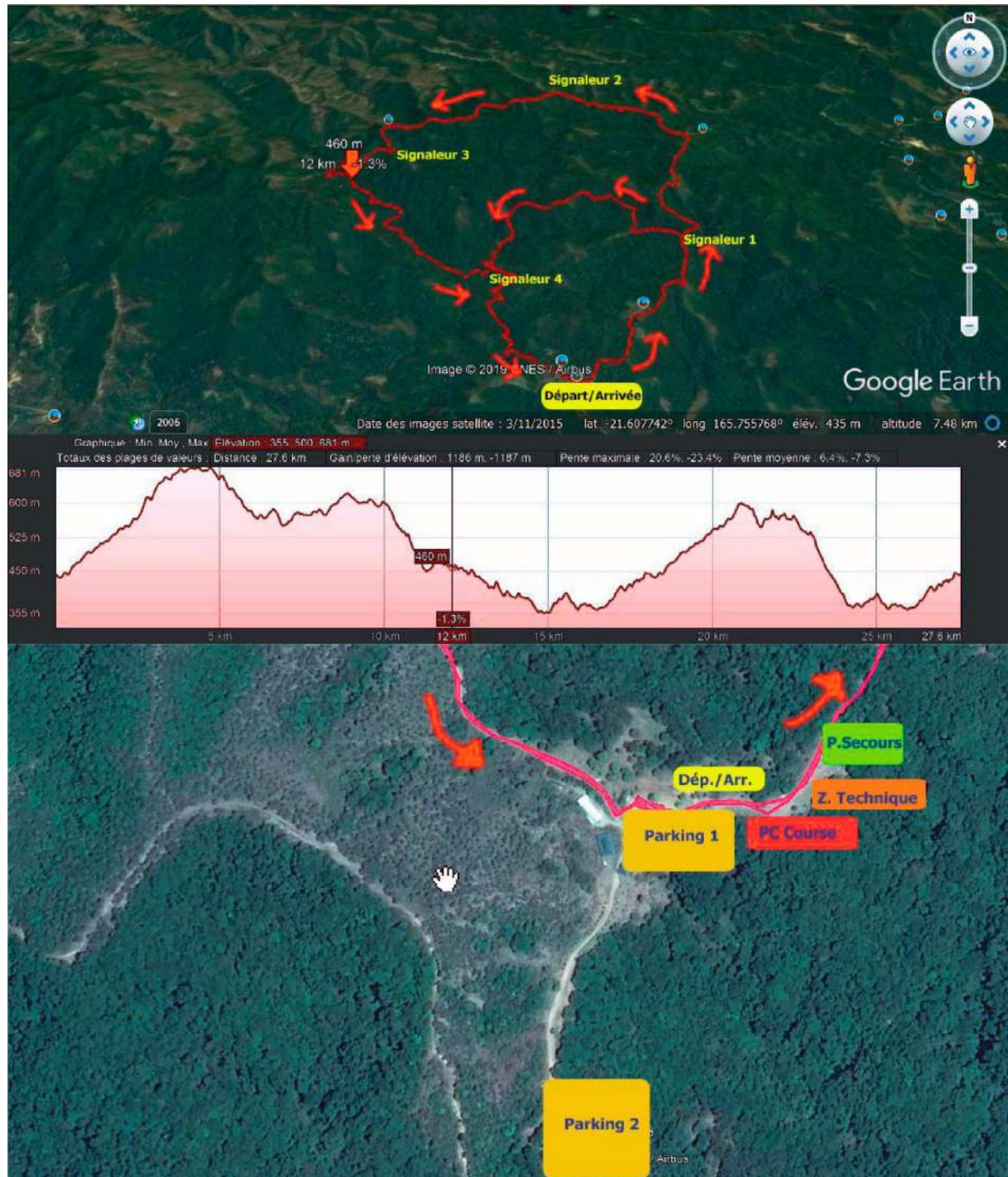
ANNEXE 4

ETAPE 4 – Le domaine de DEVA XCO sur plusieurs tours - PARTENAIRE ET SPONSOR : VELO PLUS – REPA VELO
Une organisation du CS Bourail



ANNEXE 5

ETAPE 5 – Le Parc des Grandes Fougères XCM sur plusieurs tours - PARTENAIRE ET SPONSOR : IMPACT
Une organisation de VTT PASSION Nouméa



Dossard n°

(Réservé à l'organisation)

Nom : Prénom:
Date de naissance: Sexe: F H (entourer la mention)
N° de tél: Type : VTT VTTAE (entourer la mention)
Adresse mail: @
Ville de résidence :

Licencié(e): Club (N° si possible): N° :
 Non-licencié (NL), joindre un certificat médical de moins de trois mois avec la mention :
NON contre-indication de la pratique du VTT en compétition

TARIFS LICENCIES :

+ 3000 frs pour les retardataires CADETS entre le 20 et le 26 mai inclus, pour les 3 courses ou + 1000 frs / étape
+ 3000 frs pour les retardataires ADULTES entre le 20 et le 26 mai inclus, pour les 5 courses ou + 1000 frs / étape

- XCalédonia 2019 EPREUVE COMPLETE ADLUTE = 15.000 frs – CADETS = 9.000 frs
- XCalédonia 2019 ETAPE 1 = 4.000 frs – CADETS AUTORISES
- XCalédonia 2019 ETAPE 2 = 4.000 frs
- XCalédonia 2019 ETAPE 3 = 4.000 frs
- XCalédonia 2019 ETAPE 4 = 4.000 frs – CADETS AUTORISES
- XCalédonia 2019 ETAPE 5 = 4.000 frs – CADETS AUTORISES

TARIFS NON-LICENCIES : ATTENTION : MAXIMUM UNE COURSES SUR L'ANNEE EN COURS

Idem pour le surcoût retardataire entre le 20 et le 26 mai inclus que le tarif licencié.

- XCalédonia 2019 ETAPE 1 = 5.000 frs + 1.200 frs (licence journalière) soit = 6.200 frs – CADETS
- XCalédonia 2019 ETAPE 2 = 5.000 frs + 1.200 frs (licence journalière) soit = 6.200 frs
- XCalédonia 2019 ETAPE 3 = 5.000 frs + 1.200 frs (licence journalière) soit = 6.200 frs
- XCalédonia 2019 ETAPE 4 = 5.000 frs + 1.200 frs (licence journalière) soit = 6.200 frs – CADETS
- XCalédonia 2019 ETAPE 5 = 5.000 frs + 1.200 frs (licence journalière) soit = 6.200 frs – CADETS

PENSIONS :

- XCalédonia 2019 NUIT PENSION COMPLETE = 3.000 frs x X - Total =.....